

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



PRÉFET DE L'ISÈRE

Grenoble, le 11 avril 2016

## L'État engagé aux côtés des maires et de leur police municipale

M. Bernard CAZENEUVE, Ministre de l'Intérieur, a dressé lors de la réunion de la commission consultative des polices municipales un bilan d'étape des actions décidées au lendemain des attentats de janvier 2015 et visant à renforcer la protection des policiers municipaux.

En Isère, ces actions aussi ont été déclinées et un premier bilan peut être dressé :

Protection des polices municipales :

- Concernant la mise à disposition à titre gracieux des armes appartenant à l'État : 20 armes ont été demandées par 6 communes. 14 armes ont déjà été effectivement distribuées, au bénéfice de 4 communes ;
- S'agissant du co-financement par l'État des gilets pare-balles : 200 gilets pare-balles ont déjà été co-financés par l'État au profit de 40 communes en Isère, pour un montant de 50 000 euros ;

Renforts actifs :

- Pour l'interopérabilité des réseaux de radiocommunication : 10 communes ont fait connaître leur intérêt pour ce dispositif. 2 d'entre elles ont déjà vu leur dossier finalisé et peuvent dès à présent acquérir le matériel correspondant ;
- Concernant l'accès aux fichiers, les policiers municipaux pourront désormais bénéficier d'un accès direct aux fichiers des permis de conduire et d'immatriculation des véhicules.

Le préfet de l'Isère salue les 397 policiers municipaux, ainsi que les 32 gardes champêtres et les 68 agents de surveillance de la voie publique (ASVP), qui, chaque jour en Isère, en complémentarité avec les forces de sécurité de l'État, assument leurs fonctions de prévention, de présence dissuasive, de médiation, mais également, dès lors que c'est nécessaire, de répression.

**Contact presse :**

Service communication de la Préfecture

Téléphone : 04 76 60 48 07

[communication@isere.pref.gouv.fr](mailto:communication@isere.pref.gouv.fr)



@Préfet38